

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2022

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Benjamin PETOT, Marie-Véronique GAUTHIER, Damien SARTORIS, Virginie GUYON, Raphaël COTE, Gérald BESANCON

Secrétaire de séance : Carole FAIVRE

Le quorum est atteint

Le compte rendu du conseil municipal du 12/07/2022 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/Convention Région Bourgogne Franche Comté –EREA - Commune

Une convention pour l'utilisation du stade de foot et la route de l'aérodrome pour l'accès audit stade doit être régularisée entre la région Bourgogne Franche-Comté, l'EREA et la Commune.

L'EREA devra fournir les plages horaires d'utilisation du stade de foot.

Un passage piéton sera prévu pour le passage des élèves sur la route de l'aérodrome.

Le conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser ladite convention.

2/Numérotation des rues

Les nouvelles numérotations doivent être approuvées par le conseil municipal.

1°) Le numéro du bureau de l'entreprise JOUHAM Frères est fixé au 2 rue des Grandes Chantres.

2°) La parcelle de terrain située après la maison de Monsieur GAUTHEY s'est vu attribuer, rue de la Vouivre, le n° 4.

3°) Les maisons mitoyennes de Monsieur Loïs MATIVET sont situées au 6 et 8 rue de la Vouivre.

4°) Le terrain situé entre la propriété de Monsieur François GAY et celle de Monsieur Benjamin GIRARDOT, s'est vu attribuer, rue de la Vouivre, le n° 26.

Le conseil municipal vote ces attributions à l'unanimité.

3/Corvée de nettoyages des lignes forestières

La corvée de nettoyage des lignes forestières est prévue le samedi 3 septembre. Rendez-vous à 8h30 à la cabane de chasse.

Le casse-croûte est offert par la commune, après la corvée.

Pour rappel, la corvée pour l'affouage est toujours prévue le 1^{er} samedi de septembre et elle permet de réaliser des économies pour la commune. En effet, à défaut de nettoyage par les bénévoles, l'ONF se charge du nettoyage et facture la prestation.

4/Décisions modificatives

La trésorerie a sollicité les opérations d'ordre suivantes concernant le budget eau :

- Décision modificative numéro 1 : chapitre 011 compte 6063 – 500 € - Chapitre 66 compte 66112 + 500 €

Unanimité

- Décision modificative numéro 2 : Dépense de fonctionnement chapitre 042 compte 6811 + 360 €, Chapitre 023 – 360 € - Recette d'investissement chapitre 040 compte 28158 + 360 €, chapitre 021 – 360 €

Unanimité

5/Frais de scolarité

Compte tenu des frais engagés par la commune, le conseil municipal demande une participation de 700,00 € pour un élève scolarisé à l'école de CROTENAY mais ne résidant pas dans le village.

Cette participation est réglée par la commune du lieu de résidence de l'enfant.

Normalement ce paiement est refusé quand un élève est issu d'une commune faisant partie de la même communauté de communes que la nôtre.

La décision de porter la participation à 700,00 € est adoptée à l'unanimité.

6/Gardiennage de l'église

Pour rappel le gardiennage de l'église a été rémunéré l'année dernière 300,00 €.

La contribution de 300,00 € est un minimum prévu par la loi.

Monsieur le Maire met au vote la reconduction de cette rémunération pour 300,00 €.

2 votes contre.

3 abstentions.

9 votes pour.

La décision de rémunérer le gardiennage est donc adoptée.

Il est ici précisé qu'en contrepartie, l'église doit être ouverte tous les jours.

Questions diverses

*rapport annuel du SICTOM : un porte-à-porte va être organisé afin d'expliquer le fonctionnement des nouveaux bacs « poubelles » et des cartes.

* convention avec l'EREA pour la cantine scolaire : afin que l'EREA livre les repas aux élèves de CROTENAY, il faut signer une convention. Cette dernière devrait être signée cette fin d'année et la Commune espère que les repas préparés par l'EREA pourront commencer à la rentrée des vacances de Noël.

Pour le moment c'est encore la cantine municipale de CHAMPAGNOLE qui livre les repas.

*le dispositif Pass'sport est reconduit pour l'année 2022. La mairie peut communiquer le lien pour le remboursement.

*droit de préemption :

-vente d'une maison d'habitation Passage de l'ancienne cure appartenant à Monsieur Olivier CAVALLIN.

Il est ici précisé que des actes d'échange de terrains situés Passage de l'Ancienne Cure ont été signés chez le notaire le 24 août dernier.

-vente d'une maison d'habitation Impasse de la Croix appartenant à Monsieur Julien DAYET.

Le conseil municipal n'a pas exercé son droit de préemption.

*Marie-Véronique propose de prêter la salle du foyer rural pour les réunions entre ukrainiens qui pourraient se dérouler à Crotenay une fois par trimestre.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le prêt de la salle pour la tenue de ces réunions.

Natalia est rentrée en Ukraine et Masha, notre nouvelle arrivante ukrainienne, a commencé à travailler et a repris les tâches de Natalia.

Marie-Véronique indique également qu'elle a un retour positif concernant la cabane du partage. Elle signale toutefois un peu de casse.

*La mairie n'a toujours pas reçu la télécommande du volet de l'auberge. Une relance est faite auprès de l'entreprise ayant réalisé les travaux.

*Le Conseil Départemental devrait rembourser les repas de la cantine du mercredi midi (compte tenu de la fermeture du pont de Pont-du-Navoy et du ramassage scolaire, les élèves doivent manger à la cantine scolaire du lycée et du collège le mercredi midi).

La séance est levée à 22h22

Le Maire

Olivier Cavallin

La secrétaire de séance

Carole FAIVRE